

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

17/09/2026

AFFICHEE LE :

17/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 33

PRÉSENTS : 31

VOTANTS : 33

DATE D’AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION

25 septembre 2026

L’an deux mil vingt six, le 23 septembre , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Guillaume LEDEBT, Emmanuelle LEPETIT, Serge RICCI, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Mickaël MARIE, Bérengère DAUVIN, Kévin LEBRET, Fanny ZUNDT-TAHON, Xavier ONRAED, Marion DESHAYES, Bertrand HAVARD, Sandrine VAUDREVILLE, Alexia ATCHIRIMI, Sami MAHMOUD, Carole DELAUNE DAVID, Jimmy POTEL DE GOUBERVILLE, Eline LOURTIL, Gilles SEBIRE, Corine RAYMONDE, Michaël CAMUS, Julie-Anne BIZET, Stéphane DUPONT, Marine THOMAS, André VROMET, Laurence FILOCHE-GARNIER, Joël JEANNE, David BLAIZOT, Amélie BONNARD, Fabienne JARREAUD, Philippe BOMBLED

ABSENTS :

PROCURATIONS : Clément HUYGHE à Bérengère DAUVIN, Murielle DUVET à Joël JEANNE,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

AUTORISATION DE RECHERCHES DE GÎTES GÉOTHERMIQUES POUR L'USINE STELLANTIS

DELIBERATION N° **DELIB-2026-113**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Guillaume LEDEBT

La société Stellantis située rue de l'Industrie à Cormelles-le-Royal souhaite achever son projet de rénovation énergétique. Dans le cadre de ce projet, Stellantis souhaite créer et exploiter pendant une durée de 30 ans un système de géothermie sur nappe permettant la production de chaleur et de froid. La nappe exploitée sera celle des calcaires du Bathonien.

La société fait le choix d'étendre sa couverture géothermique dans le cadre de la rénovation énergétique de l'usine. Cette solution permettra à l'usine de produire de l'énergie de manière autonome et économique à long terme.

La solution géothermique du permis minier intégrera la réalisation de trois forages géothermiques et l'utilisation de deux forages déjà existants sur site qui permettront d'exploiter la nappe du Bethonien située de - 27 à - 56 mètres de profondeur environ, à un début de pointe de 365m3/heure.

Le projet est soumis à la réglementation relative au Code Minier et au Code de l'Environnement, ce qui nécessite d'établir un dossier d'autorisation au titre du Code Minier pour lequel 3 dossiers sont à fournir :

- Dossier d'autorisation de recherches de gîtes géothermiques,
- Dossier d'autorisation d'ouverture des travaux miniers,
- Dossier de demande de permis d'exploiter.

Dans le cadre de cette demande, Stellantis sollicite les autorisations relatives à la recherche de gîtes géothermiques afin d'entreprendre, à terme, la réalisation des forages géothermiques en vue d'une exploitation pendant 30 ans.

Dans la mesure où une partie de l'usine se situe sur le territoire de la commune de Mondeville, l'avis du conseil municipal est requis sur le dossier d'autorisation de recherches de gîtes géothermiques.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'énergie,

VU le Code minier et notamment les articles L112-1, L. 134-1 et suivants et L.162-1,

VU le décret n°2006-649 du 2 juin 2006,

VU le décret n°2025-852 du 27 août 2025 et notamment son article 15,

CONSIDERANT le courrier du 19 août 2026 du Préfet du Calvados aux maires des communes de Mondeville et Cormelles-le-Royal portant sur la demande de soumettre le dossier Stellantis aux assemblées délibérantes dans un délai de deux mois à compter de la réception dudit courrier,

Après consultation de la commission Transition écologique, urbanisme et patrimoine du 8 septembre 2026,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** à la demande de la société Stellantis d'effectuer des recherches de gîtes géothermiques pour son usine située Rue de l'Industrie à Cormelles-le-Royal.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	33	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Kévin LEBRET